Extrait N° 12 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 7 Janvier 2011

L'an deux mil onze, le sept janvier à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **29 décembre 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme Line Rose BAILLIF - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique –M. RIVIERE Lucien – Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - RIVIERE Raphaël –M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki.

Procuration : Mme LUCAS Roseline a donné mandat à M. MONDON René – **Mme MARCHAND Gladys** a donné mandat à M. BENARD Alex - **M. FRINGUE Mikaël** a donné mandat à Mme CADAS Isabelle – **Mme BARET Liliane** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **M. BADER Ricardot** a donné mandat à Mlle ROMAINSTAL – **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric – **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

M.M. RIVIERE Lucien – FERRERE Eric – GRONDIN Jacki et Mme CADERBY Colette ont quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 9.

& &
&

AFFAIRE N° 12 / REHABILITATION DU GYMNASE

- **Lancement des travaux**
- **Approbation du plan de financement**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réhabilitation du gymnase a fait l'objet d'une étude comprenant des travaux de rénovation totale du bâti existant : étanchéité, ouvertures et fermetures, fissures, vestiaires, mise aux normes de sécurité électriques et incendie, accessibilité, faux plafond acoustique etc.

La proposition du maître d'œuvre intègre également un agrandissement pour la création de vestiaires et de salles supplémentaires.

Le projet porte sur un coût de **1 752 750,40 TTC.**

Le Maire propose au Conseil d'affecter une partie des crédits du plan de relance régional 2010-2014 à cette opération, soit le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût du projet		1 752 750,36 TTC
dont Travaux		1 625 213,70 TTC
Honoraires divers		127 536,66 TTC

Financement

Région Réunion	80 %	1 292 350, 62 €
Commune	20 %	323 087, 65 €
T.V.A à charge de la commune		137 312, 24 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur le lancement des travaux en sachant que l'opération est proposée au B.P 2011 ;

- approuver le plan de financement correspondant ;

- autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention dans les meilleurs délais.

Invité à se prononcer, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le lancement des travaux de **réhabilitation du gymnase**
- approuve le plan de financement,
- autorise le Maire à constituer le dossier de demande de subvention.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,